

Décision

Générale

colonial

Décision n° 184-211-1914 Mouvement.

n° 184-211-1914

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

9 mai 1914

Numéro JO

n° 211 du 31/05/1914

Date du numéro

31 mai 1914

TEXTE INTÉGRAL

et pour compter du ter du dit, Ali Roblé, matelot de première classe à bord du bateau Djibouti, est affecté à bord du boutre Tadjourah, en remplacement de Hamadou, démissionnaire. Abdallah Ibrahim est nommé matelot de deuxième classe à bord du bateau Djibouti, en remplacement numérique de Ali Roblé.